

# Isère amont

## Isère amont - Les aménagements hydrauliques L'aboutissement de près de 10 ans de travaux

Dossier de presse de la visite de fin de chantier des travaux hydrauliques

Mardi 30 mars 2021



## Sommaire

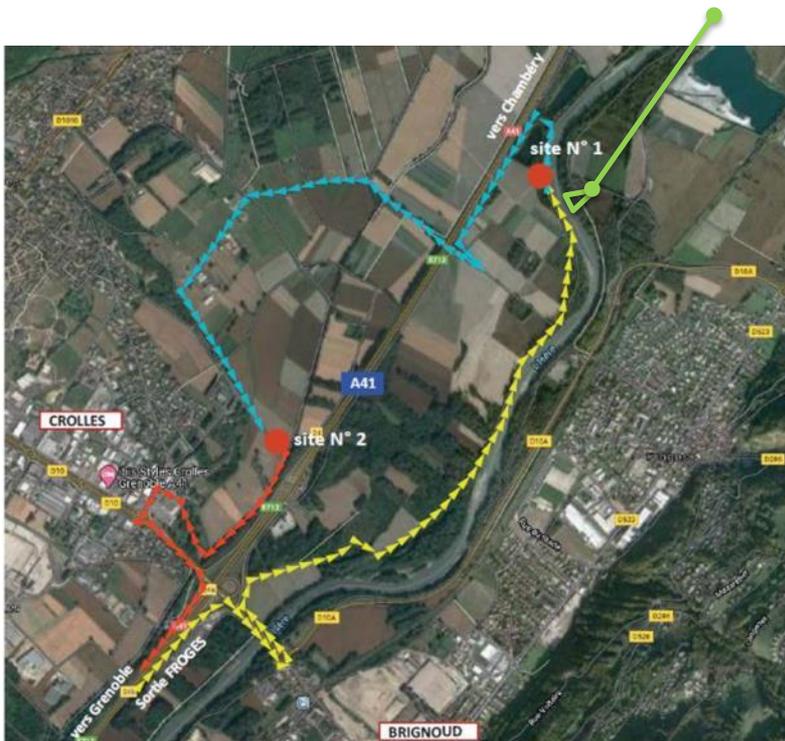
<b>Programme de la journée .....</b>	<b>3</b>
<b>Communiqué de presse .....</b>	<b>5</b>
<b>Zoom sur 4 spécificités du projet.....</b>	<b>9</b>
<b>Isère amont, le projet en chiffres .....</b>	<b>11</b>
<b>Carte d'identité du Symbhi.....</b>	<b>12</b>
<b>Paroles de financeurs.....</b>	<b>15</b>
<b>Les entreprises qui ont travaillé sur le projet Isère amont.....</b>	<b>18</b>
<b>Liens complémentaires .....</b>	<b>19</b>

## Programme de la journée

La présentation de la fin du volet hydraulique des travaux du projet Isère Amont est faite au travers de la description des deux Champs d'Inondation Contrôlée (CIC) sur les communes de Lumbin et de Crolles.

- **Site 1** : Lieu de rendez-vous à 10h30 au déversoir d'alimentation du CIC des îles de Crolles.

Présentation des travaux et prises de paroles des financeurs sur site de 10h40 à 11h30.



L'objectif de la visite est de présenter les travaux du projet Isère Amont illustrés par les aménagements du CIC des îles de Crolles et du CIC de Lumbin-Crolles.

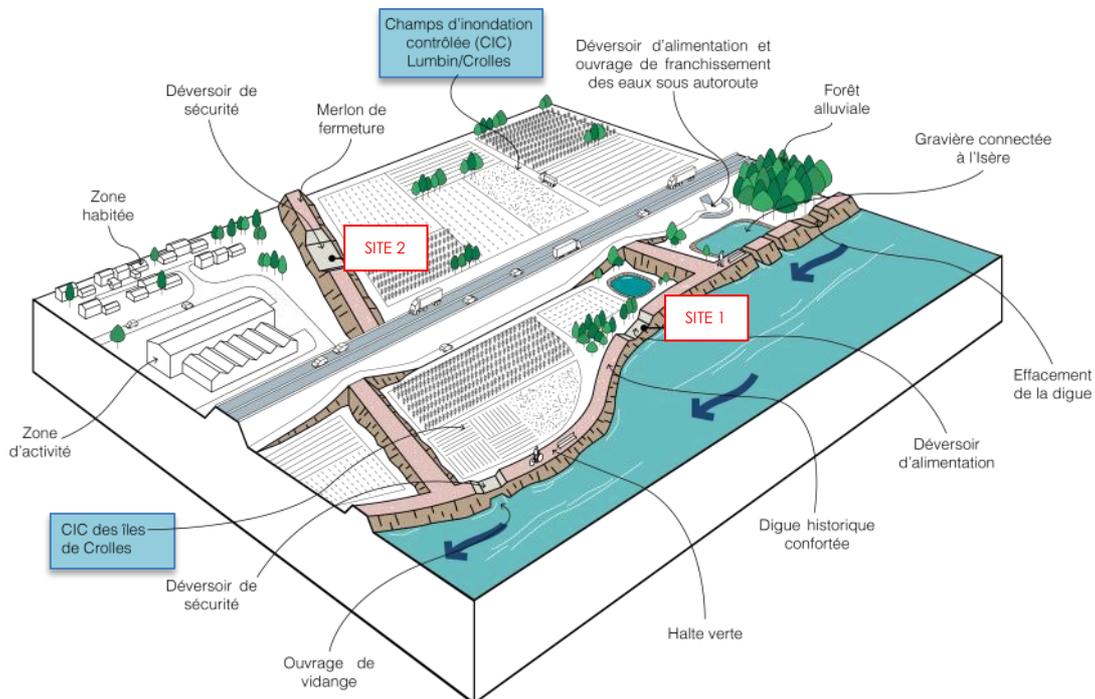


Illustration des CIC de Lumbin - Crolles du projet Isère Amont 2021 © SYMBHI et Marine Wagon illustration

Depuis le site 1, il sera présenté les travaux :

- De confortement de la digue historique par élargissement du côté plaine
- De la réalisation d'un déversoir d'alimentation et son instrumentation pour un suivi de la crue en temps réel
- Des aménagements de loisirs avec un revêtement de la digue et des haltes vertes
- D'effacement de la digue historique le long de la forêt alluviale du Grésivaudan et de la connexion d'une gravière à l'Isère

- **Site 2** : Départ du premier site à 11h30 pour un retour vers Grenoble en cheminant dans les deux CIC. Un second arrêt sur le site 2 est prévu pour illustrer l'étendue des CIC et le principe de « Merlon de fermeture d'un CIC » et de « déversoir de sécurité » de Crolles.

Depuis le site 2, et avant un temps d'échanges avec la presse, il sera présenté les travaux :

- De création d'une digue de l'Isère dans la plaine pour fermer le CIC
- De réalisation d'un déversoir de sécurité

- **Fin de la visite à 12h30.**

## Communiqué de presse

Isère amont : la protection contre les crues est opérationnelle

La visite de fin de chantier des travaux hydrauliques organisée le mardi 30 mars marque l'aboutissement d'un projet démarré en 2004, avec la création du Symbhi. Après une longue phase de concertation et de planification, suivie de 9 années de travaux gigantesques, la parade contre les inondations de l'Isère est maintenant en place. Elle s'inscrit dans une démarche globale et novatrice, qui mêle au mieux, protection contre les inondations, gestion environnementale et réappropriation de la rivière par les habitants du territoire.

### Aménagements face aux inondations de l'Isère

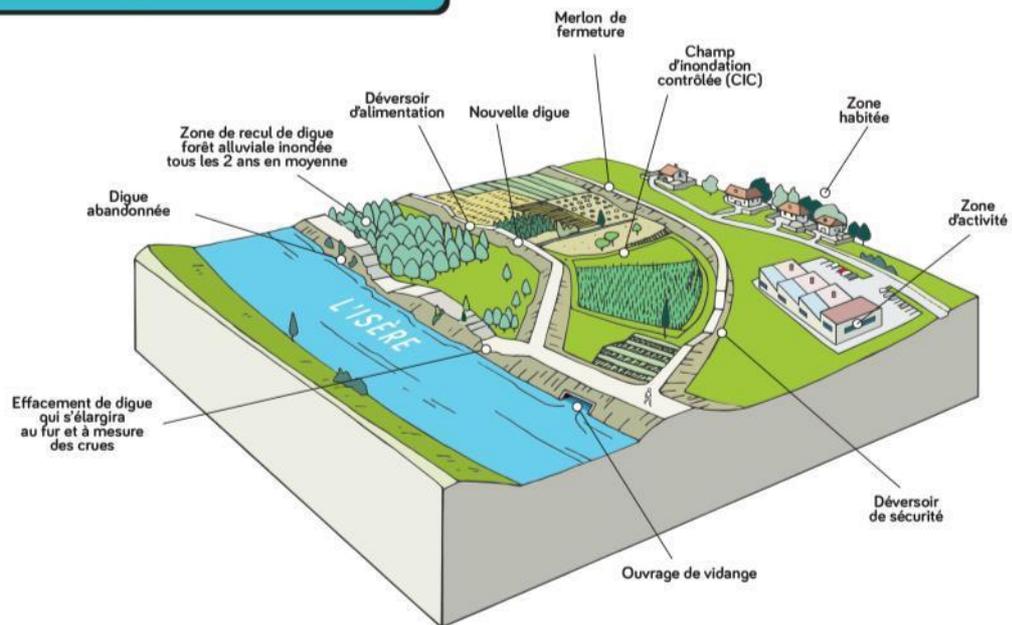


Illustration du principe d'aménagements du projet Isère Amont 2020 © SYMBHI et Joël Valentin

Après 9 années de travaux, la protection hydraulique de la vallée de l'Isère entre Pontcharra et Grenoble est maintenant achevée. Le projet Isère amont d'un montant de 135 millions d'euros, financé par l'État, le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, la communauté de communes Le Grésivaudan et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), poursuit 3 objectifs : la protection contre les inondations, la restauration du bon état écologique des rivières et la réappropriation de la rivière par les habitants, grâce au réaménagement des berges.

Dans sa lutte contre les inondations, la stratégie du Symbhi consiste à accompagner les circulations naturelles de la rivière. Plutôt qu'enserrer la rivière à toute force dans des digues toujours plus hautes, les travaux ont redonné de la place à la rivière et les aménagements réalisés permettent de guider l'eau selon les différentes occurrences de crues vers des zones naturelles et agricoles où les dommages seront limités.

Pour les crues dites courantes, la rivière est contenue dans son lit mineur qui s'élargit désormais, à nouveau, à la forêt alluviale sur 10km de son parcours et 330 ha. Cet espace, rendu à la rivière, lui permet ainsi de pouvoir divaguer dans ce site précieux pour la biodiversité et la qualité de l'eau : les zones humides – étangs et lônes- et la forêt alluviale.



Reconnexion du bras mort de Pré Pichat - 2019 © SYMBHI / PHOTEC

Au-delà de la crue dite trentennale\*, crue limitante pour la traversée de Grenoble en aval, 16 champs d'inondation contrôlée (CIC) ont été établis sur une surface de 3 500 ha dans la vallée du Grésivaudan entre Pontcharra et Grenoble. Ils sont constitués essentiellement de zones naturelles et agricoles. Des déversoirs d'alimentation ont ainsi été réalisés tout au long des 40 km du projet. Il s'agit, sur une portion de plusieurs dizaines de mètres, d'abaisser la digue et de la conforter, afin de laisser passer l'eau de la rivière lors des grandes crues. L'eau est alors guidée et stockée dans un champ d'inondation contrôlée pour limiter les niveaux d'eau à l'aval et ainsi assurer la résistance des digues dans les traversées urbaines.

Si nécessaire, le champ d'inondation contrôlée est délimité par un merlon de fermeture qui vient protéger les zones à enjeux : les secteurs où sont implantées des habitations, des entreprises ou des équipements. Il s'agit d'une digue entièrement créée dans la plaine de l'Isère au plus près des enjeux.



Photomontage du remplissage du CIC des îles de Crolles en cas de crue similaire à celle de 1859 - 2020 © SYMBHI / PHOTEC / FUTURPROD

Des déversoirs de sécurité ont également été conçus. En effet, en matière d'inondation il convient de rester humble : l'ensemble des habitants et des acteurs de la vallée doit garder à l'esprit que le territoire reste inondable en cas de situation climatique très exceptionnelle. Ainsi pour une crue extrême, au-delà de celle observée en 1859, des déversoirs sont prévus pour éviter un déversement non maîtrisé au-dessus des digues pouvant engendrer leur rupture.

\*Une crue trentennale est une crue qui, chaque année, a une chance sur trente de se produire.

En 2012, les premiers travaux engagés ont consisté à améliorer la protection de la zone la plus vulnérable : de Saint-Ismier à Grenoble, ce territoire très urbanisé, étant soumis à la fréquence et au risque d'inondation le plus élevé. En pratique, le lit de la rivière a été restauré et approfondi, les digues ont été rehaussées ou confortées et les premiers champs d'inondation contrôlée réalisés à l'arrière. Dans le même temps, les confluences avec les cours d'eau qui se jettent dans l'Isère ont été aménagées, afin que les poissons puissent circuler et remonter le lit des ruisseaux.

La seconde phase des travaux a commencé en 2016 et a permis de finaliser la protection de l'ensemble de la vallée, de Pontcharra à Grenoble, contre les inondations de l'Isère jusqu'à concurrence de la crue historique observée en 1859.



Confortement de digues en enrochement - 2019 © SYMBHI / PHOTEC



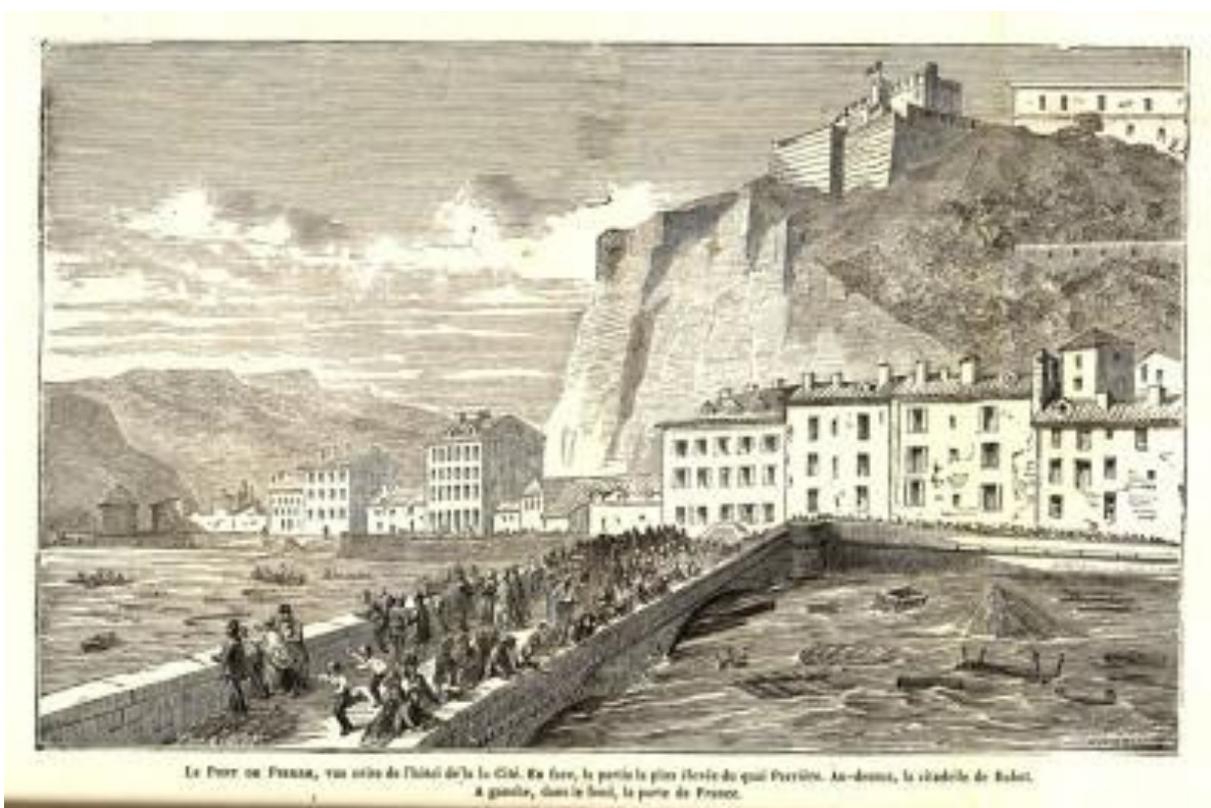
Arasement d'un banc de l'Isère - 2018 © SYMBHI / PHOTEC

Bonne nouvelle, la mise en œuvre des travaux des tranches 2 et 3 a permis de réaliser de substantielles économies : plus de 5,5 millions d'euros. Une partie va être réinvestie pour réaliser des travaux de protection supplémentaires, afin de mieux protéger le secteur du CHU de Grenoble des risques d'inondation d'un ruisseau, la chantourne de la Tronche. Ces travaux prévus à l'automne 2021 consistent en un aménagement similaire à la station de Cheminade illustrée ci-contre et réalisée par le Symbhi en tranche 1.



Essai sur la station de Cheminade - 2017 © SYMBHI / PHOTEC

Des aménagements environnementaux sont toujours en cours, mais la partie hydraulique pour sa part est opérationnelle à ce jour : à l'heure actuelle, si une crue majeure venait à se produire sur l'Isère, comme celle de 1859 illustrée ci-dessous, les aménagements réalisés devraient permettre de limiter les dommages sur les personnes, les biens et les équipements.



Pour les mois à venir, les travaux de protection hydraulique laissent la place aux derniers aménagements, notamment la connexion des gravières à l'Isère et des « finitions » qui concernent l'aménagement de pistes cyclables en crête de digue, des parkings et des haltes vertes.



Aménagement des Lônes de Pontcharra - 2019 © SYMBHI / PHOTEC



Aménagement d'une piste cyclable sur la digue de l'Isère - 2018 © SYMBHI / SO DUPONT RENOUX

## Zoom sur 4 spécificités du projet

- Aménager 44 **déversoirs sur les digues** :

**Des déversoirs d'alimentation** : sur une portion de plusieurs mètres, la digue est moins haute, afin de laisser passer l'eau de la rivière lors des grandes crues, au-delà de la trentennale. L'eau est alors guidée et stockée dans un champ d'inondation contrôlée pour limiter les niveaux d'eau à l'aval et ainsi assurer la résistance des digues dans les traversées urbaines.



**Des déversoirs de sécurité** : pour une crue très exceptionnelle, au-delà de celle observée en 1859, des déversoirs sont prévus pour éviter un déversement non maîtrisé au-dessus des digues pouvant engendrer leur rupture.

- **Créer 16 champs d'inondation contrôlée sur une surface de 3 500 ha** : ils sont situés principalement en zone agricole ; un mécanisme d'indemnisation établi en concertation avec les agriculteurs concernés est activé en cas d'inondation. Si nécessaire, le champ d'inondation est délimité par **un merlon de fermeture** qui vient protéger les zones à enjeux : les secteurs où sont implantées des habitations, des entreprises ou des équipements.



- Récréer une **forêt alluviale**. Pour redonner de la place à la rivière, certaines digues ne sont désormais plus entretenues et vont donc « s'effacer », disparaître progressivement, érodées par le travail de l'eau. La rivière vient donc s'étaler, dès les crues de petite envergure, crues biennales, et divaguer jusqu'aux nouvelles digues, construites au-delà. Cette zone nouvellement offerte à la rivière s'appelle une **zone de recul de digue** et sur le projet Isère amont, elle permet de remettre en eau une ancienne **forêt alluviale** de 330 hectares. C'est un milieu rare et précieux. En période de crue, ces zones humides permettent de stocker une partie de l'eau, de favoriser la recharge de la nappe phréatique et ainsi de participer au soutien des niveaux d'eau en période de sécheresse. Enfin, comme toutes les zones humides, les forêts alluviales abritent des habitats naturels ainsi qu'une flore et une faune particulièrement riches.



- **Réutiliser les matériaux** : les matériaux récupérés dans le lit de l'Isère suite à l'arasement des bancs et aux curages du lit de la rivière ont été mis de côté, triés. Les rhizomes (racines) des plantes invasives ont été neutralisés et la terre a été réutilisée pour consolider ou élargir certaines digues, aménager des berges, ou encore des crêtes de digue. Les arbres qui ont dû être arrachés lors de ces travaux ont été stockés pour sécher, puis leur bois transformé en plaquettes pour alimenter le chauffage urbain.



## Isère amont, le projet en chiffres

**2012** : l'année du démarrage des travaux

**135 millions d'euros** : le budget du projet Isère amont, financé par le Symbhi, l'État, l'Agence de l'eau dans le cadre d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

**29** : le nombre de communes concernées par le projet

**300 000** : le nombre d'habitants sur ce territoire

**16** champs d'inondations contrôlées ont été aménagés, correspondant à **3 500 hectares** de surface d'expansion de crue, et reliés à **44 déversoirs** d'alimentation ou sécurité

**35 millions** de m<sup>3</sup> d'eau : capacité de stockage du volume de crue dans les champs d'inondation contrôlée.

**1 milliard** d'euros : le montant estimé des dommages matériels occasionnés par une crue de l'Isère similaire à celle de 1859 (**1 900 m<sup>3</sup>/s** à Pontcharra contre **180 m<sup>3</sup>/s** en moyenne annuelle), si les aménagements du projet Isère amont n'avaient pas été réalisés

**2 700 parcelles** acquises pour **5 M€** pour être propriétaire des digues et intra-digues

### Première phase des travaux 2012 – 2016 :

- Linéaire de **digues confortées** : **13 200 m** ;
- Volumes de matériaux curés lors de l'arasement des bancs : **272 000 m<sup>3</sup>** ;
- 4 ouvrages mobiles innovants ;
- 1 station de pompage sur la chantourne de Cheminade de 12 m<sup>3</sup>/s ;
- 7 reconnections piscicoles des affluents ;
- 2 anciennes gravières réaménagées et 1 bras mort reconnecté.

### Seconde phase des travaux 2016 - 2021 :

- Linéaire de **digues créées en recul de l'Isère** : **17 km**, soit un apport de matériaux de 300 000 m<sup>3</sup> ;
- Linéaire de **digues confortées** : **16 200 m** ;
- Volumes de matériaux curés lors de l'arasement des bancs : **682 000 m<sup>3</sup>** ;
- 2 ouvrages majeurs de franchissement des eaux sous l'autoroute ;
- **10 km de digues historiques abandonnées** et effacées pour la création d'une **forêt alluviale de 330 ha** ;
- 2 anciennes gravières réaménagées et 2 bras morts reconnectés.

### Travaux à finaliser :

- 1 station de pompage enterrée sur la chantourne de La Tronche de 8 m<sup>3</sup>/s ;
- 4 anciennes gravières réaménagées.

## Financement du projet Isère Amont

Tranche 1 : 2012 - 2016

**52 millions d'euros** : enveloppe initiale de la tranche 1

**49 millions d'euros** : dépenses effectives à l'issue des travaux soit **3 millions d'euros** économisés grâce à une gestion optimisée des travaux et des dépenses



Tranches 2 et 3 : 2016-2021

**83,3 millions d'euros** : enveloppe initiale des tranches 2 et 3

**5,75 millions d'euros économisés**, grâce à une gestion optimisée des travaux et des dépenses

Avenants 1 et 2 de **3 millions d'euros** pour intégrer les actions de la SLGRI et la protection du secteur du CHUGA sur la chantourne de La Tronche

**80,5 millions d'euros** : **enveloppe actuelle des tranches 2 et 3** comprenant un nouvel aménagement pour parfaire la protection contre la crue de l'Isère



## Carte d'identité du Symbhi

Le Symbhi, Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère, a été créé en 2004 pour mener des projets d'aménagement des rivières Isère, Drac et Romanche. Avec l'arrivée de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le SYMBHI se structure depuis 2019 et, dans le cadre d'un accord entre le Département, la Métropole et les intercommunalités, il est devenu le syndicat de la rivière Isère et de ses affluents dans le département de l'Isère. Il s'occupe de l'entretien des cours d'eau et des ouvrages de protection. La vocation du Symbhi est de protéger les personnes et les biens contre les inondations et de préserver, restaurer et mettre en valeur la rivière et les milieux aquatiques associés.



Il compte aujourd'hui 11 membres : le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, la communauté de communes Le Grésivaudan, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes de l'Oisans, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, la communauté de communes de la Matheysine, la communauté de communes du Trièves, la communauté de communes du Massif du Vercors, la communauté de communes Bièvre Est, la communauté de communes Royans Vercors.

### Gouvernance

Le conseil syndical du Symbhi réunit 33 élus, chaque membre du Symbhi désignant 3 représentants. Les droits de vote sont calculés en fonction de la participation de la collectivité au financement du Symbhi.

## Financement

- Le Symbhi est financé par ses membres, selon une clé de répartition actée dans ses statuts. Le Département de l'Isère en assume 39,9 %, tout comme Grenoble Alpes Métropole. Les 20,2 % restant sont répartis entre les autres intercommunalités membres.
- L'État participe aux financements des projets dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).
- L'Agence de l'Eau soutient financièrement l'approche des projets du Symbhi notamment vis-à-vis des milieux aquatiques et dans le cadre des différents contrats de rivières que le Symbhi anime.
- La Région et l'Union européenne apportent des aides sur les projets qui correspondent à leurs politiques en matière d'environnement et de rivières.

## Paroles de financeurs

### L'État :

Le SYMBHI, depuis sa création, s'est affirmé comme un partenaire incontournable de l'Etat pour porter les politiques de prévention des risques. A titre d'illustration la stratégie locale de gestion du risque inondation de ce territoire a été co-construite avec le SYMBHI, les EPCI et l'Etat.

Le projet SYMBHI Isère Amont est un projet novateur et ambitieux de réalisation de grands travaux de prévention des conséquences des crues de l'Isère, fruit d'une concertation exemplaire. Techniquement, le projet se singularise par son recours à l'expansion des crues.

Pour répondre pleinement à la partie Prévention des Inondations de la compétence GEMAPI, le projet intègre un volet fondamental de télésurveillance, d'alerte et de gestion de crise. Outre la compétence Protection des Inondations, il répond également de façon exemplaire à la compétence GEMA par la restauration de la rivière et des milieux aquatiques associés dont la plus grande partie a été réalisée dans la tranche 1 et dont les résultats sont très satisfaisants. L'enjeu relatif à ce projet est lié à la pérennisation de l'entretien des ouvrages et du lit du cours d'eau (situé dans le DPF).

### Département de l'Isère :

Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère :

*« C'est une grande fierté pour le Département, partenaire historique du SYMBHI, de voir le projet « Isère Amont » arriver à son terme. Dix ans après le premier coup de pelle donné sur le territoire métropolitain, quelques aménagements restent à réaliser, pour protéger plus de 300 000 habitants et riverains, et tant d'activités économiques. Epargner des vies, pérenniser les activités humaines tout en préservant le cycle de l'eau et la biodiversité, tels sont les enjeux que nous prenons à bras le corps, en lien avec le SYMBHI et les élus du territoire. Ce projet nous rappelle que les territoires ont tout intérêt à unir leurs forces face aux risques naturels. Les élus ont fait primer l'intérêt général. Cette intelligence collective a permis d'engager en 2016 la poursuite des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches du chantier. A l'époque, le Département avait d'ailleurs mobilisé 500 000 euros supplémentaires au titre du Plan de relance, ce qui porte la participation du Département à hauteur de 41 M€ en cumulé. Depuis, un travail colossal a été mené. Cette visite de chantier à la convergence des travaux l'a très bien démontré. Tous mes encouragements aux entreprises qui continuent d'intervenir. Ces lourds investissements que représentent les aménagements hydrauliques, le Département continue de les soutenir dans le cadre de son plan Rivières, sur les autres territoires du département, avec une enveloppe de 10 millions d'euros. »*

## Grenoble Alpes Métropole :

Porté par le SYMBHI depuis 2004, le projet Isère Amont est au cœur de la stratégie de prévention des inondations sur le territoire de la Métropole. Nous y avons investi, depuis le début des travaux, près de 30 millions d'euros.

*« C'est l'aboutissement d'années de travaux, nous pouvons nous en féliciter, et je tiens à remercier le SYMBHI, l'Etat, le département de l'Isère, la communauté de communes du Grésivaudan, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que toutes les équipes techniques, chacun permettant aux 29 communes de la vallée de l'Isère, d'être protégées de tous les risques d'inondation. Voilà plus de 2000 ans que notre métropole grenobloise s'est développée dans une vallée entourée de nos trois massifs montagneux, faisant la particularité de notre environnement. Si la géographie nous offre un cadre de vie exceptionnel, l'étalement urbain nous a rendus plus vulnérables face aux aléas liés à l'eau. Nous, collectivités locales, avons la responsabilité de prévenir et d'intégrer les risques naturels de nos territoires, en lien avec toutes les parties prenantes, à nos politiques publiques » réaffirme Christophe Ferrari, Président de Grenoble Alpes Métropole.*

Jean-Yves Porta, Conseiller délégué aux risques naturels et technologiques de Grenoble Alpes Métropole, ajoute :

*« En améliorant le fonctionnement de nos milieux, nous permettons de ralentir les eaux en cas de crue et limitons les inondations en aval, comme dans ce secteur à fort enjeu, où les ouvrages de protection et les systèmes d'alerte de crues se complètent pour garantir la sécurité des biens et des personnes. »*

## Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse :

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse est partenaire du projet « Isère amont » en tant que financeur. Son engagement s'est traduit dès 2012 par une convention-cadre relative au programme « actions de prévention des inondations et de préservation des milieux aquatiques » qui promeut les solutions fondées sur la nature dans la prévention des inondations.

L'agence de l'eau a encouragé les partenaires locaux à intégrer dans leur réflexion des enjeux environnementaux plus larges que la seule prévention des inondations. En prenant en compte le fonctionnement global de la rivière et des zones naturelles associées, comme les zones humides ou même les terres agricoles voisines, les solutions proposées gagnent en efficacité et permettent de répondre à plusieurs enjeux.

Les bras morts et autres annexes hydrauliques de la rivière, les gravières et les forêts alluviales inondables participent activement au ralentissement des écoulements et donc à la prévention des inondations. Le rétablissement du bon écoulement de la rivière (continuité écologique) au droit des confluences avec l'Isère, comme l'amélioration du transit sédimentaire, est aussi un facteur de gain hydraulique. Enfin, le « décorsetage » de l'Isère par des travaux d'effacement ou de dépôts de digues permet à la rivière de retrouver un fonctionnement plus naturel, et donc moins brutal.

Toutes ces actions sont aussi des vecteurs d'une grande biodiversité et d'un meilleur état des eaux. C'est à ce titre que, depuis 10 ans, l'agence de l'eau a contribué à ce chantier avec un apport de plus de 7,5 millions d'euros de subventions.

Après ces travaux d'envergure réalisés sur l'axe Isère, l'agence de l'eau poursuit son soutien aux acteurs du territoire avec des études d'aménagement des affluents de l'Isère qui ont été lancées récemment.

Laurent ROY, Directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse :

« Les meilleures solutions pour gérer les éléments naturels sont celles inventées par la nature elle-même. L'agence de l'eau encourage à s'inspirer du fonctionnement des milieux naturels pour mettre en place une gestion intelligente de l'eau, y compris la prévention des inondations ».

## Les entreprises qui ont travaillé sur le projet Isère amont (par ordre chronologique d'intervention sur les chantiers)

- Mandataire du Symbhi, assistance à maîtrise d'ouvrage : Groupe Elegia – Isère Aménagement
- Maîtrise d'œuvre : Groupement Egis Eau - Egis Géotechnique - Hydrétudes - Gen Tereo - Ingérop
- Assistance à maîtrise d'ouvrage Projet Durable : Compagnie Nationale du Rhône
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé : A Coord, Presents
- Topographie : Sintégra • Opérateurs fonciers: Territoires 38, Setis, SED, Agate
- Géotechnique : IMS RN, Groupement Sage – Kaena, Egis Géotechnique
- Curage des bancs : Groupement Guintoli - Carron TP - Bianco
- Enrochements lit mineur : Groupement Carron TP – Bianco - Guintoli
- Parois étanches: Géotechnique et Travaux Spéciaux
- Ouvrages hydrauliques du canal de la Cheminée : Groupement Moulin BTP SAS - Epsig - Rectimo Industrie - ISS
- Espaces Verts
- Terrassements en rive droite amont : Groupement Guintoli - Bianco - Carron TP
- Terrassements en rive droite aval : Groupement Guintoli - Bianco - Carron TP
- Plages de dépôt : Moulin BTP SAS
- Gestion de la Petite Massette (espèce protégée) : Arbre Haie Forêt - Compagnie des Forestiers
- Bras morts et corridors biologiques : Geco Ingénierie - Guintoli - Carron TP - Bianco
- Déboisement: Bois des Alpes Services
- Protections rapprochées des habitations : Groupement Converso TP - Midali Frères
- Ouvrages de surverse (déversoirs) et confortement de digues par implantation d'espèces végétales : Groupement Guintoli - Carron - Pélissard
- Ouvrages de vidange (buses, vannes et clapets anti-retour) : Allouard TP
- Défrichage des endiguements en rive gauche : GRDE
- Couches de forme (revêtements) : Eurovia - Allouard TP
- Restauration environnementale de la gravière Etang des îles à Montbonnot et des mares du Bois Français à Saint-Ismier : Groupement Arbre Haie Forêt - Socco
- Aménagements paysagers secteur rive droite : Espaces Verts du Dauphiné
- Apport de terre végétale et replantations : Espaces Verts du Dauphiné
- Terrassements secteur rive gauche : Groupement Guintoli - Carron - Bianco
- Les vannes et clapets : Groupement Moulin BTP SAS - Epsig - Hydro
- Arasement des bancs rive gauche de l'Isère et terrassements des confortements secteur amont : Groupement Guintoli- Carron
- Terrassements des confortements rive droite secteur aval : Groupement Berthouly - Converso
- Terrassements des confortements rive gauche secteur médian : Groupement Guintoli – Midali Frères - Carron
- Confortement des berges par parois étanches en palplanches : Groupement DFC Battage-Midali Frères
- Déversoirs d'alimentation et de sécurité secteur amont : Groupement Vinci – Famy - Gravier
- Protection des habitations : Entreprise Midali Frères
- Déboisement – Défrichage secteur amont : Entreprise Bois des Alpes
- Arasement des bancs rive droite : Groupement Converso - Berthouly
- Terrassement des confortements rive gauche secteur aval : Groupement Guintoli - Midali Frères - Carron
- Déversoirs d'alimentation et de sécurité partie aval : Groupement Pelissard – Moulin BTP SAS
- Ouvrages de génie civil hydraulique : Groupement Moulin BTP SAS – Pelissard
- Ouvrage de revêtement de surface couche de forme, chaussées : Eurovia
- Déboisement-défrichage partie aval : Bois des Alpes, SARL Le Noyer Vert
- Gestion de la Petite Massette : Arbre Haie Forêt
- Aménagements environnementaux de l'étang des Lômes et des « Délaissés » de Sainte-Marie-d'Alloix : Groupement Arbre Haie Forêt - Socco
- Curage des plages de dépôts dans le lit de l'Isère : Moulin BTP SAS
- Terrassement des confortements rive droite secteur médian : Groupement Guintoli - Carron
- Aménagements hydrauliques de libre écoulement au droit du pont de la Buissière : Groupement Guintoli – Carron
- Aménagements paysagers rive droite : Groupement Espaces Verts du Dauphiné – Arbre Haie Forêt - Carron
- Ouvrages de franchissement de la plateforme autoroutière A41 : Groupement Eiffage Génie Civil - Carron
- Ouvrage du Pont de fer à Crolles et ouvrage sous la RD 29 à Goncelin : Groupement DFC Battage - RTP
- Aménagements paysagers rive gauche : Groupement EVD - Arbre Haie Forêt - Carron
- Entretien et plantations d'accompagnement - Aménagements environnementaux : Groupement Arbre Haie forêt - Carron – EVD
- Télésurveillance : Groupement SPIE CITYNETWORKS - Carron - Ceneau - Comatis - Synapse
- Aménagements environnementaux des Gravières Manon et Lumbin et du bras mort de Lumbin : Groupement Converso - Berthouly - Arbre Haie Forêt
- Mise en protection de la station de relevage des eaux usées de l'Ilon à Goncelin : Groupement Midali Frères - SAUR
- Aménagement environnementaux des gravières de la Terrasse et Goncelin : Groupement Arbre Haie Forêt - Carron
- Guintoli – Pelissard

## Liens complémentaires

[Le site du Symbhi](#)

[La page du projet Isère amont sur le site du Symbhi](#)

Un lien pour télécharger le dossier de presse et ses illustrations valable 7 jours :

<https://we.tl/t-5PSM4ZqZ9p>

Les vidéos thématiques du Symbhi :

- [Cheminement des eaux lors des crues de l'Isère](#)
- [Déversoirs](#)
- [Champs d'inondation contrôlée](#)
- [Forêt alluviale](#)
- [Ouvrages de franchissement des eaux sous l'autoroute](#)

## L'équipe

Maîtrise d'ouvrage : SYMBHI, Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère.

Président : Fabien Mulyk

Directeur : Jacques Henry.

Directeur adjoint : Luc Belleville.

Chef de projet « Isère Amont » : Lyse Desplats.

Ingénieur en charge des aménagements environnementaux : Morgane Buisson.

Mandataire, maître d'ouvrage délégué : Isère Aménagement – Groupe Elegia (Dominique Milleret).

## Contacts

Symbhi / Conseil général de l'Isère

9, rue Jean Bocq

38 000 Grenoble

04 76 00 33 93

[www.symbhi.fr](http://www.symbhi.fr)